



2335, Route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

APPEL D'OFFRES MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

La municipalité des Éboulements demande actuellement des soumissions pour le déneigement de ses chemins municipaux.

Seules les entreprises ou les personnes détenant tous les permis, certificats ou licences requis par la Loi sont autorisées à soumissionner. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 9 juillet 2024 via le service électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca. Les frais pour l'obtention des documents, ainsi que toutes les modalités de paiement, sont fixés par *SEAO* et payables à ce dernier.

Elles seront reçues, sous pli cacheté, dans une enveloppe portant la mention « **Projet n° 2024-02 – Déneigement des chemins municipaux** » au bureau de la Municipalité sise au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements au plus tard le 31 juillet 2024 à 11 h. L'ouverture des soumissions se fera publiquement au même endroit que le dépôt, immédiatement après l'heure de fermeture des soumissions (en respectant les règles de distanciation sociale et d'hygiène).

Tout soumissionnaire doit prendre connaissance et respecter intégralement le règlement n° 209-18 « *Règlement sur la gestion contractuelle* » entrée en vigueur le 3 décembre 2018, lequel est disponible sur son site Internet (www.leseboulements.com) et fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et rejettera toute soumission non conforme.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS LE 9 JUILLET 2024

Linda Gauthier,
Directrice générale et
greffière-trésorière